Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une brochure pour favoriser l'intégration professionnelle des titulaires d'un livret F

Une brochure d'information sur l'accès au marché de l'emploi pour les personnes admises à titre provisoire (livret F) a été présentée en avant-première au public le 29 mai à l'occasion des 8e Assises de l'immigration. Claire et synthétique, elle offre des renseignements indispensables aux employeurs et aux employés.

Dans le canton de Vaud, un peu moins de 3000 personnes sont titulaires d'une admission provisoire. Ce statut de séjour est octroyé aux personnes dont la demande d'asile n'a pas mené à l'obtention du statut de réfugié mais dont le renvoi n'est pas licite, possible ou exigible (par exemple, pour des raisons médicales ou de menaces de torture).

Dans la pratique, on constate que les employeurs ignorent souvent qu'ils peuvent engager ces personnes. De plus, le terme « admission provisoire » a un effet décourageant. Or, ce terme ne reflète pas la situation réelle. En effet, la grande majorité de ces personnes restent durablement en Suisse et 60% d'entre elles sont en âge de travailler.

Une insertion professionnelle réussie constitue une étape décisive vers une intégration reconnue, puisque, de même que l'autonomie financière, elle fait partie des critères d'octroi d'une autorisation de séjour (permis B) pour les titulaires d'un livret F. En 2009, 159 personnes ont bénéficié d'une transformation de permis F en B.

La nouvelle brochure du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) rappelle que, selon la loi sur les étrangers, les titulaires d'un livret F ont le droit d'exercer une activité lucrative indépendamment de la situation sur le marché de l'emploi et de la situation économique. Par ailleurs, ils ne sont pas touchés par la clause de la priorité des travailleurs indigènes. De manière synthétique, cette brochure présente le cadre légal et la procédure d'engagement. Elle est destinée tant aux milieux économiques qu'aux spécialistes de l'insertion professionnelle et aux titulaires d'une admission provisoire.

Une nouvelle page web du BCI (www.vd.ch/integration/permis-F) guide l'internaute de tout profil vers des informations pratiques sur l'accès au marché du travail, l'offre en

matière d'intégration ou encore la réglementation en matière de statut de séjour.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 juin 2010

DINT, Fanny Spichiger, déléguée à l'intégration des étrangers a.i., 021 316 40 16, 079 304 76 67